



Remboursement anticipé prêt à la consommation

Par **Peg_old**, le **18/08/2007** à **19:39**

J'ai effectué un prêt à la consommation fin 2005 pour l'achat d'une voiture chez SOFINCO dont les remboursements devaient se terminer fin 2010. Or, j'ai décidé de racheter mon crédit de façon anticipée, ce sans frais pour remboursement anticipé comme les conseillers me l'avaient précisé.

J'ai alors fait mon chèque du montant demandé (16311,82 €) le 11 janvier 2007 pour solder mon crédit mais le 15 février 2007, surprise, un prélèvement de 110,89 € a été effectué sur mon compte sans que j'en sois avertie et sans en connaître le motif... De plus, mon compte bancaire n'étant plus approvisionné à ce moment là, j'ai eu 34,60 € de frais bancaires.

Je leur ai fait un courrier le 8 mars 2007 pour leur faire part de mon mécontentement, courrier resté sans réponse jusqu'à ce jour.

Y'a-t-il un recours ? A qui dois-je m'adresser pour récupérer mon argent ? Si je leur envoie un second courrier, puis-je les menacer que je vais faire appel à quelqu'un ? Mais à qui ?

Si vous pouvez m'aider, merci d'avance.

Par **ly31**, le **19/08/2007** à **13:09**

Bonsoir,

Relisez votre contrat d'emprunt surtout sur le paragraphe du remboursement anticipé !!

Personnellement, je pense que ce sont des pénalités dues au remboursement anticipé

Bonne journée

ly31

(P.S. aviez vous envoyé votre courrier en A.R. , si non, faites en un deuxième, mais cette fois en accusé de réception)